

# PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

## LIVRE VI - Pour une société planétaire

### Chapitre 1 « Europe »

#### *Pour un nouveau Green deal européen*

##### L'Europe aujourd'hui : Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Depuis 1989, l'environnement géopolitique et géoéconomique de l'Union Européenne (UE) se modifie rapidement et profondément : sur le plan mondial, les relations de pouvoir se transforment et la position hégémonique des pays occidentaux est mise en cause ; les conflits se multiplient aux frontières de l'Europe ; la globalisation économique révèle la rareté de ressources planétaires et la caractère insoutenable de nos modes de production et de consommation ; la mondialisation met en cause la place de nos économies dans la division internationale du travail et nos modèles socio-économiques de solidarité ; enfin, la disparition des régimes communistes a métamorphosé notre continent et transformé l'Union européenne par son élargissement, accroissant son hétérogénéité interne<sup>1</sup>.

L'ensemble de ces changements et le rythme très rapide avec lequel ils se produisent contribuent à désorienter les opinions en Europe et alimentent notamment les courants politiques xénophobes dans la plupart des Etats dans des proportions plus qu'inquiétantes. Le projet européen est victime de ces replis identitaires. Il est aussi victime des choix politiques actuels, qui ont davantage privilégié une politique de compétition au sein et à l'extérieur de l'UE plutôt qu'une politique de coopération. On ne peut que comprendre qu'une partie significative de la population européenne soit ainsi déçue par l'Europe.

Pour autant, l'Union est le seul régime politique et juridique supranational au monde qui a un

<sup>1</sup> Une étude récente de l'Institut d'études stratégiques à Paris qui tente de définir d'ici à 2025 les principales caractéristiques de l'environnement global au sein duquel le continent européen aura à se mouvoir, conclut à un monde plus instable et à une augmentation de l'insécurité. Nicole Gnessoto et Giovanni Grevi, *The new global puzzle*, Paris, 2006. Voir aussi Pierre Hassner, Le siècle de la puissance relative, Le Monde, 2 octobre 2007.

mandat intégrant les dimensions environnementale, économique et sociale à la fois dans la formulation de ses objectifs et de ses compétences. C'est une des raisons pour lesquelles les écologistes défendent le développement de l'Union européenne comme puissance civile et normative nécessaire pour transformer nos sociétés, tenant compte des orientations développées au sein du présent chapitre. C'est aussi le choix sans équivoque formulé par le Parti vert européen lors de son dernier Congrès et dans le Manifeste élaboré à l'occasion des élections européennes de 2009.<sup>2</sup>

Pour Ecolo, le développement durable doit constituer la base de référence de toutes les initiatives prises par l'Union, ce qui implique la primauté des droits sociaux et environnementaux sur le libre-échange et la prédominance de l'intérêt général sur les règles de concurrence. Le modèle de production et de consommation européen (et plus largement occidental) n'est pas soutenable. Un changement radical des politiques actuelles menées dans les pays de l'UE doit être opéré. L'empreinte écologique des pays industrialisés doit être fortement réduite pour répondre aux défis colossaux d'aujourd'hui et de demain (réchauffement climatique, épuisement des ressources renouvelables et non renouvelables, inégalités économiques au Nord comme au Sud, déséquilibre écologique mondial,...). La croissance ne peut plus constituer le seul critère pour définir et évaluer l'efficacité des politiques à mettre en œuvre.

D'abord, parce que la croissance, quantifiée sous l'angle de la hausse du PIB, fait l'impasse sur d'autres indicateurs pourtant primordiaux à la qualité de vie (réseau relationnel et d'entraide, cadre de vie, qualité de l'environnement, satisfaction au travail, etc.). Ensuite, parce que le lien entre croissance et bien-être est loin d'être automatique, au-delà d'un certain seuil de bien-être matériel. A l'inverse, une diminution du PIB

<sup>2</sup> Genève, 2006.

peut dans ce cas refléter une amélioration du cadre de vie et du bien-être (ex: réduction du temps de travail, préservation d'une forêt pour le loisir, au lieu de son exploitation pour la filière bois, etc.). Pour Ecolo, il faut donc impérativement développer des indicateurs alternatifs de bien-être et de qualité de vie, et appréhender des modes alternatifs de production et de consommation, dans la sphère publique et économique, à l'aune de ceux-ci.

Depuis leur création, les partis verts européens mettent en évidence l'ampleur du défi et insistent sur les mesures nécessaires à prendre. Pour eux, il est clair que l'UE constitue un cadre politique particulièrement approprié dans lequel les politiques susceptibles d'atteindre l'objectif vital de réduction de notre empreinte écologique pourront se coordonner et se développer efficacement. C'est aussi la condition pour que l'UE puisse jouer un rôle et peser dans l'orientation des décisions internationales en cette matière. Une réponse à la crise globale dans son triple volet environnemental, financier et alimentaire requiert pour nous un nouveau "Green deal" européen. Les écologistes se présenteront unis devant les électeurs avec des engagements clairs qu'ils défendront au sein du Parlement européen comme dans les parlements nationaux et régionaux.

## L'Europe demain : Propositions d'Ecolo

### **PRIORITE N°1** **SORTIR DU MODELE DE DEVELOPPEMENT** **PRODUCTIVISTE<sup>3</sup> ET AMORCER UNE** **REVOLUTION VERTE EN EUROPE**

#### **Proposition :** **Subordonner les réformes** **économiques à une Stratégie** **renforcée de Développement Durable**

Face à l'ampleur du défi climatique et dans un contexte de crise sociale et écologique globale, l'UE est confronté à un défi proprement existentiel : sortir de l'impasse d'un modèle de développement qui entraîne, d'une part, une précarisation et une dualisation sociale croissante et, d'autre part, la

<sup>3</sup> Le productivisme est une expression qui dénote les modèles de développement qui tout en érigeant la croissance et l'accumulation du capital en finalités en soi font abstraction de la finitude des ressources planétaires.

déperdition irréversible des ressources planétaires. Les scénarios de sortie du modèle de développement prédominant passent nécessairement par la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, par une amélioration substantielle de l'efficacité énergétique et de la maîtrise des consommations, et par un développement exponentiel des énergies renouvelables. Ce défi exige une transformation radicale de nos modes d'organisation sociale et spatiale et de production économique où le principal moteur de la création d'emplois sera l'économie verte.

Les résultats des réformes économiques structurelles impulsées dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde à l'horizon de 2010 » ne s'avèrent probants ni en termes de cohésion sociale ni en termes de préservation des ressources planétaires. Cela met bien en évidence les limites d'un modèle de développement qui fait de la croissance et de l'économie de marché des finalités en soi et qui cloisonne les questions relatives à l'emploi et à la croissance de celles du développement durable.

C'est pourquoi Ecolo propose de fédérer en un seul texte ambitieux la stratégie de lancement d'un nouveau cycle de réformes économiques structurelles à partir de 2011 et la Stratégie communautaire de Développement Durable<sup>4</sup>. L'adoption de cette stratégie intégrée doit être l'une des grandes priorités de la Présidence belge du Conseil de l'UE durant la deuxième moitié de 2010.

Cette stratégie intégrée doit inclure de manière explicite :

- l'ensemble des objectifs contraignants relatifs à la diminution de notre empreinte écologique qui auront été adoptés dans l'intervalle ainsi que les objectifs communautaires et internationaux en matière de préservation des biens publics mondiaux (eau, sols, biodiversité, ressources halieutiques, etc., ...) ;
- des indicateurs de bien-être et de qualité de vie mieux à même de refléter les exigences d'un développement durable que l'indicateur classique PIB/habitant

<sup>4</sup> La stratégie communautaire de développement durable sera révisée et adaptée dans le courant de l'année 2010.

(empreinte écologique, indice de développement durable, ...)

- des cibles communautaires contraignantes dans le domaine des marchés publics verts et un ensemble d'instruments fiscaux communs visant à inciter les activités à faible impact sur le réchauffement climatique et à pénaliser progressivement les activités polluantes ; dans cette perspective, Ecolo et les Verts européens veilleront activement à ce que les négociations de deux directives sur les marchés publics verts et sur la fiscalité verte en début de la prochaine législature se soldent par l'harmonisation vers le haut des législations nationales ;
- l'adoption de cibles spécifiques en matière de Recherche & Développement et de taux d'emploi dans les secteurs verts dans le cadre d'une méthode de coordination ouverte renforcée<sup>5</sup> ; la canalisation des moyens financiers dans le domaine de l'innovation « verte » doit être accompagnée de la mise en place de nouveaux modèles d'affaires visant à concilier accès universel et innovation et à faire de la connaissance la cinquième liberté de circulation de l'UE ; la promotion des modèles *open source* et des standards ouverts doit dans ce cadre faire également l'objet de cibles spécifiques<sup>6</sup>.

## **Proposition : Faire de la lutte communautaire contre le réchauffement climatique le vecteur d'une révolution énergétique**

Les décisions énergétiques d'aujourd'hui ne doivent pas seulement contribuer au respect des engagements découlant du Protocole de Kyoto, mais également à nous mettre sur la voie de réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> beaucoup plus importantes à l'horizon des dix prochaines années et au-delà, afin de limiter le réchauffement du climat à 2 degrés<sup>7</sup>. Pour atteindre cet objectif, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution

<sup>5</sup> La méthode de coordination ouverte fournit un cadre de coopération entre les États membres en vue de faire converger les politiques relevant essentiellement des compétences des États membres pour réaliser les objectifs inclus dans la stratégie de Lisbonne

<sup>6</sup> Une note de position spécifique sur la nécessaire promotion des modèles Open Source à l'échelle de l'UE est disponible sur le site web : [www.ecolo.be](http://www.ecolo.be)

<sup>7</sup> Pour des informations, des propositions et des actions pour lutter contre le changement climatique, consultez le site du GPVE : [http://www.greens-efa.org/cms/default/rubrik/7/7064.nuclear\\_not\\_a\\_solution@fr.htm](http://www.greens-efa.org/cms/default/rubrik/7/7064.nuclear_not_a_solution@fr.htm)

du climat (GIEC) recommande des réductions de 25 à 40% des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici 2020. C'est un objectif minimum : depuis la publication de ce rapport, de nouvelles études ont montré que les émissions continuaient de croître plus rapidement que prévu.

Dans ce contexte, l'objectif européen doit être de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2020 et de 90% en 2050. Actuellement, le paquet « énergie climat » européen prévoit une réduction de 20% des émissions en 2020, ce qui est insuffisant. La Commission européenne et les chefs d'Etats et de Gouvernements annoncent toutefois vouloir porter cette réduction à 30% en cas d'accord international imposant des mesures équivalentes. Pour les Verts, c'est un objectif de 40% qui doit être fixé, à atteindre au moins pour trois quarts par des mesures prises au sein même de ses frontières. Il pourra être complété par des mesures de réduction vérifiées et additionnelles des émissions de gaz à effet de serre en dehors de son territoire. Ecolo plaide également pour que l'UE joue un rôle moteur dans les futures négociations sur la suite de Kyoto.

Pour respecter ces différents engagements, il convient entre autres<sup>8</sup> de :

- adopter un Pacte européen de stabilité pour le climat et la sécurité énergétique<sup>9</sup> ;
- améliorer considérablement l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de l'électricité et des bâtiments ;
- élargir le système européen d'échange de quotas d'émissions aux secteurs du transport aérien et maritime, ainsi qu'aux activités militaires, entraînant aussi une nette et rapide réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur de l'énergie<sup>10</sup> ; le recours au mécanisme pour un développement propre sera strictement limité dans le cadre des objectifs européens ;

<sup>8</sup> Pour plus de détails, consulter [http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/109/109639.declaration\\_de\\_vienne@fr.pdf](http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/109/109639.declaration_de_vienne@fr.pdf) et voir également nos propositions du Livre I, Chapitre 1 « Énergie – Climat ».

<sup>9</sup> Autrement dit, un cadre concret et contraignant, avec des pénalités et des incitants, s'appliquant aux États membres de l'UE. Le but est de combiner le respect des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto (et sa suite), tout en prenant en compte la dimension de la sécurité énergétique, ceci passant notamment par une réduction de la dépendance au pétrole et par la promotion des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pour plus de détails, voir document du GPVE.

<sup>10</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 1 « Énergie – Climat ».

- instaurer un mécanisme d'ajustement aux frontières (par exemple, sous la forme d'une taxe CO<sub>2</sub> ou encore sous la forme de droits de douane spécifiques reversés aux pays en développement) à l'égard des pays qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto ou à l'égard de pays ne prenant pas les mesures qui s'imposent pour limiter leurs propres émissions (ex: Chine, Inde) ;
- établir une forte coordination européenne des régulateurs nationaux pour chaque filière énergétique de l'UE ;
- mettre en œuvre le scénario de sortie du nucléaire établi par les Verts européens<sup>1112</sup>.

### **Proposition : Créer une communauté européenne de l'énergie renouvelable**

Ecolo, en étroite interaction avec le Parti Vert Européen et le groupe des Verts au Parlement Européen, propose l'instauration d'une Communauté européenne de l'énergie renouvelable sous forme d'une coopération renforcée entre les États membres désireux d'y participer. Cette coopération renforcée développerait des projets transfrontaliers dans le secteur de l'énergie renouvelable en utilisant notamment le produit des enchères des quotas d'émissions restitués aux États membres dans le cadre de l'adoption du paquet « énergie et climat ». Le bénéfice de ces enchères doit en effet être investi dans une relance écologique, notamment en matière d'énergie. Cette nouvelle communauté pourrait jouer dans le futur de l'UE le même rôle de ciment que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a joué dans le passé.

<sup>11</sup> Au niveau mondial, le nucléaire est une source d'énergie marginale. Il ne couvre en effet qu'environ 2 % de la consommation finale d'énergie. Même en faisant abstraction des émissions de CO<sub>2</sub> de la filière, il est donc évident que celui-ci ne pourrait jouer au mieux qu'un rôle négligeable dans la protection du climat au niveau mondial : même si la capacité nucléaire actuelle se voyait doublée – ce qui nécessiterait la mise en service d'un réacteur de grande taille toutes les deux semaines jusqu'en 2030, les émissions de gaz à effet de serre mondiales seraient réduites de moins de 5 %. Les réserves mondiales d'uranium seraient en outre rapidement épuisées car – certains l'oublent parfois – le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable. Par ailleurs, le nucléaire ne résout pas la question de la dépendance énergétique de l'Europe, étant donné que les pays de l'UE ne possèdent que 2 % des réserves mondiales d'uranium. Le nucléaire ne constitue dès lors pas une solution, ni en termes de sécurité des approvisionnements, ni sur le plan des problèmes climatiques. En outre, les risques injustifiables associés à l'énergie nucléaire – accidents, prolifération, terrorisme, déchets et pollution – en font un « non partant ». Une nouvelle approche par le biais de partenariats pour une nouvelle culture de l'énergie et des transports. Une révolution énergétique passe nécessairement par une approche intégrée, cohérente et participative entre les différents niveaux de pouvoir allant du local au global en passant par le régional. L'Europe constitue à cet égard un levier incontournable.

<sup>12</sup> [http://www.etopia.be/IMG/pdf/r2AE\\_Mathes01.pdf](http://www.etopia.be/IMG/pdf/r2AE_Mathes01.pdf).

### **Proposition : Développer une politique commune du transport durable**

La politique énergétique abordée ci-dessus est étroitement liée à celle des transports. Il est en effet impossible de s'attaquer efficacement aux problèmes énergétiques actuels sans aborder la question des transports. La stratégie européenne proposée par Ecolo vise à mettre en place à la fois une réduction du volume du trafic et un passage progressif des carburants fossiles vers les énergies renouvelables. Pour cela, il faut notamment<sup>13</sup> :

- des mesures visant à moduler la demande de transport ; à cet effet, il convient de favoriser les modes de production susceptibles de minimiser l'externalisation des coûts ;
- une meilleure coopération du secteur du transport routier afin d'éviter tous les trajets de camions à vide, tout le trafic inutile ; cela passe notamment par l'approvisionnement des grands centres urbains en produits régionaux<sup>14</sup> et par une politique d'aménagement du territoire ayant pour objectif de d'aménager des villes où les biens et les services seraient à portée de la main, parallèlement au renforcement des transports en commun ;
- un renforcement des chemins de fer européens pour le transport de personnes comme pour le transport de marchandises<sup>15</sup>, afin d'améliorer les connexions ferroviaires et d'aboutir à terme à un système ferroviaire unique, tant pour les voyageurs que pour les marchandises ;
- la suppression des exonérations fiscales sur le kérosène à l'échelle européenne pour tous les vols intérieurs et intracommunautaires ; cette mesure diminuerait l'actuelle distorsion de concurrence entre les différents modes de transport, qui se fait pour l'instant au détriment du trafic ferroviaire, et refléterait

<sup>13</sup> Pour plus de détails et de propositions, consulter : [http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/147/147565.mesures\\_pour\\_une\\_politique\\_durable\\_des\\_t@fr.pdf](http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/147/147565.mesures_pour_une_politique_durable_des_t@fr.pdf).

<sup>14</sup> Comme à Londres avec la « Food campaign » lancée par Ken Livingstone et Jenny Jones.

<sup>15</sup> L'exemple des USA démontre de manière convaincante qu'il est possible pour un pays très industrialisé de transporter un fort pourcentage des marchandises par rail. La part du transport ferroviaire y atteint aujourd'hui quelque 40 %, alors qu'elle n'est que de 14 % dans l'UE à 25, avec une tendance à la baisse.

aussi les coûts réels du trafic ; les revenus tirés de cette mesure pourraient, par exemple, servir à financer les grands axes ferroviaires internationaux est-ouest ;

- une augmentation de la redevance européenne sur le trafic poids lourds (directive Eurovignette) en se basant sur l'exemple suisse ; le système de la taxe européenne sur les disques routiers, l'inclusion des coûts sociaux du transport routier et l'extension du droit de péage aux véhicules à partir de 3,5 T. pour l'ensemble du réseau routier, sans dérogation possible, sont également des mesures nécessaires ;
- une modification de la répartition modale des transports ; pour ce faire il faut passer de modes de transport fortement générateurs de gaz à effet de serre comme la voiture, le camion et l'avion à des modes de transport qui préservent le climat comme le train, la navigation intérieure ou côtière et le vélo, par exemple.

### **Proposition : Réorienter la Politique Agricole Commune vers la souveraineté alimentaire<sup>16</sup>**

La Politique agricole commune, au travers de ses deux piliers - la compétitivité de l'agriculture par le mécanisme des aides directes et le développement rural - accentue la co-existence d'une agriculture à deux vitesses : d'une part en soutenant des zones de grande production et d'intensification-concentration de l'élevage, et d'autre part en confinant des missions liées au développement rural (entretien de l'espace, protection de la biodiversité, agriculture de qualité, ...) à des zones plus défavorisées. Cette politique contribue à la marginalisation et la disparition de l'agriculture paysanne, sans apporter de réponse réellement efficace aux problèmes environnementaux.

Elle contribue également à la dérégulation des marchés alimentaires mondiaux et à la crise alimentaire, principalement dans les pays du Sud.

Pour Ecolo, la Politique Agricole Commune doit être refondée sur base des préceptes de la souveraineté alimentaire.

<sup>16</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 5 « Alimentation et Agriculture ».

### **Proposition : Revoir la politique des agro- carburants<sup>17</sup>**

Le développement des agro-carburants est hautement problématique au vu de l'absence de balises environnementales adaptées aux impacts négatifs de leur production sur l'intensification des cultures, la destruction des forêts et des milieux naturels et sur les populations qui en vivent. Le remplacement des cultures vivrières par des cultures énergétiques contribue également à la hausse du prix des denrées alimentaires et renforce le risque de pénurie.

Ecolo propose dès lors de renoncer à l'objectif obligatoire fixé par la Commission européenne de 10 % de carburants d'origine renouvelable à atteindre d'ici 2020; d'imposer dans la nouvelle directive sur les énergies renouvelables l'intégration immédiate et complète de réels critères sociaux et environnementaux de durabilité, tant au niveau de la production que de l'importation des agro-carburants et des matières premières intervenant dans leur production, incluant une réduction effective immédiate des émissions de gaz à effet de serre (calculée sur le cycle de vie) d'au moins 60 %, tenant compte des effets indirects de changement d'affectation des sols.

### **Proposition : Empêcher toute dissémination d'OGM dans l'environnement<sup>18</sup>**

Si à peine 0,1 % de la surface arable de l'UE était cultivée avec des OGM en 2007, plusieurs dizaines d'OGM sont aujourd'hui autorisés à l'importation, la transformation et l'utilisation dans l'alimentation humaine et animale en Europe. L'UE importe ainsi chaque année via ses ports des dizaines de millions de tonnes d'OGM en provenance des Etats-Unis, de l'Argentine, du Brésil et du Canada. Il n'existe pourtant toujours aucune garantie quant à l'absence d'impact environnemental des OGM autorisés dans l'agriculture et l'alimentation. Pour Ecolo, l'appropriation du patrimoine génétique et de l'alimentation par le secteur des biotechnologies doit être évitée. L'Union ne peut rester inactive devant le

<sup>17</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre 1, Chapitre 1 « Energie-climat ».

<sup>18</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 5 « Alimentation et Agriculture ».

développement accéléré des cultures OGM dans certains pays du sud qui ne sont pas toujours outillés pour en mesurer les risques sociaux et environnementaux. De plus, dans l'UE comme ailleurs, leur dissémination dans l'environnement est non seulement néfaste pour la biodiversité, mais aussi pour la poursuite de cultures non OGM, en particulier l'agriculture paysanne et bio. D'où la nécessité de maintenir et d'élargir aux régions la clause de sauvegarde qui permet à des États membres de refuser la commercialisation et la culture des OGM.

De même, le libre choix des consommateurs européens doit être renforcé pour qu'ils puissent savoir si le lait, les œufs ou la viande qu'ils achètent proviennent d'animaux nourris aux OGM.

Ecolo propose dès lors de renforcer les procédures d'évaluation et d'autorisation et d'abandonner la procédure permettant à la Commission de prendre les décisions d'autorisation des OGM en absence d'une majorité qualifiée au Conseil des Ministres. Il faut également élargir l'étiquetage aux produits issus d'animaux nourris aux OGM.

**PRIORITE N°2 :**  
**FAIRE DE L'EUROPE UN LEVIER**  
**D'EMANCIPATION SOCIALE ET**  
**ECONOMIQUE**

L'intégration européenne est perçue par une partie significative des habitants de l'UE comme un processus dans lequel les règles de la concurrence ont une nette prééminence par rapport à des objectifs tels que le relèvement de la qualité de la vie des habitants de l'Union ou celui d'un haut niveau d'emploi, objectifs pourtant inscrits dès les premiers articles des traités. Ce profond décrochage est d'autant plus grave que la précarité ne cesse de gagner du terrain dans l'ensemble de l'UE alors même que l'Europe n'a jamais été aussi riche et que, par ailleurs, les services économiques d'intérêt général sont progressivement soumis aux règles de la concurrence. Comme le mettent en évidence les libéralisations des services postaux ou des transports en communs, l'extension du champ d'application des règles de la concurrence se solde à l'heure actuelle par une hausse du coût des services et par un affaiblissement des capacités de plusieurs États membres à remplir

des missions essentielles pour assurer la cohésion économique et sociale.

Les jugements de la Cour Européenne de Justice (CEJ) dans les cas *Laval*, *Viking*, *Rüffert* et *Luxembourg* contribuent à leur tour à renforcer le sentiment que les relations de travail et de sécurité sociale sont davantage façonnées au sein de l'UE par le dumping et les règles de la concurrence que par des choix politiques orientés vers une logique de coopération entre acteurs sociaux.

Alors que l'année 2010 sera l'année européenne de lutte contre la pauvreté, l'Union Européenne doit impérativement se doter d'instruments pour renforcer les solidarités collectives transeuropéennes et pour devenir un levier d'émancipation sociale et économique. Dans cette optique il est indispensable pour les écologistes de nouer les alliances politiques nécessaires pour sortir à la fois de la tentation du repli national et/ou identitaire et des choix politiques qui privilégient la logique de la concurrence sur les pratiques de coopération au sein et à l'extérieur de l'UE.

**Proposition :**  
**Orienter les politiques monétaire et**  
**budgétaire vers la transition**  
**écologique**

Il est nécessaire de cadrer l'évolution des dépenses publiques dans le contexte d'une monnaie unique. Cependant, l'actuel cadre (le Pacte de Stabilité et de Croissance, PSC) n'offre pas la souplesse nécessaire pour mener des politiques contra-cycliques, répondant aux nouveaux besoins qui se font sentir, et ce, notamment dans un contexte de crise globale. Cet instrument doit être repensé, assoupli et davantage orienté vers le développement durable, la protection de l'environnement et la création d'emplois.

L'existence de la monnaie unique a permis aux économies nationales de la zone Euro de ne pas être attaquées par les mouvements de capitaux spéculatifs. Il reste qu'au moment où l'on évoque le dixième anniversaire de l'Union Monétaire, la coordination des politiques économiques nationales reste dramatiquement insuffisante. Tant sur le plan de la politique budgétaire que sur celui de la fiscalité, les gouvernements nationaux agissent en ordre dispersé dans une logique de concurrence entre eux plutôt que dans une logique de

coopération. La même situation existe pour la politique salariale où l'Allemagne imprime ses choix sans concertation avec les autres pays de la zone Euro. Face à la politique monétaire menée par la BCE, les Verts en appellent donc au renforcement du volet économique de l'UEM. Ce qui passe notamment par une coopération étroite entre les États Membres au sein de la zone Euro pour mettre fin à une concurrence fiscale destructive et à une austérité salariale qui pèse en particulier sur les bas salaires.

Le « nouveau Green deal » proposé par Ecolo et les Verts européens vise, de manière complémentaire à l'objectif de stabilité des dépenses publiques, à faciliter d'une part, la relance pendant les périodes de basse conjoncture, et d'autre part, à offrir des possibilités permanentes de financement à des projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale nécessitant des investissements à longue échéance. Moyennant une concertation préalable, les pays amenés à réorienter et à augmenter une série de dépenses en fonction des objectifs de développement durable pourraient ainsi bénéficier, sous certaines conditions de durée et d'évaluation, d'une marge de manœuvre budgétaire plus importante et d'une interprétation plus souple des règles communautaires en matière d'aides d'État. La Banque Européenne des Investissements serait également amenée dans ce cadre à jouer un rôle de cofinancement pour des projets de relance nationaux et transfrontaliers par le biais d'un emprunt européen.

Dans cette même optique, la stabilité des prix (lutte contre l'inflation) ne peut être le seul objectif poursuivi par la Banque Centrale Européenne. Il faut donc modifier ses statuts pour lui donner les moyens d'action lui permettant de dynamiser l'économie<sup>19</sup>.

### **Proposition : Mettre la régulation financière au service d'une économie de projets**

La crise qui secoue la planète depuis 2007 est incontestablement la plus grave depuis le krach de 1929. Elle est le symptôme de la faillite d'un modèle de développement fondé sur l'autorégulation du marché, le dumping social et l'épuisement des ressources planétaires au profit d'une sphère financière en

quête de rendements sans cesse croissants. Les exigences de retour des marchés financiers ont été supérieures aux taux de croissance de l'économie globale depuis une vingtaine d'années aussi bien en Europe que dans le reste du monde. Cette tendance lourde de régulation par les taux de profit entraîne une modification de la répartition du PIB entre travail et capital à la faveur du capital et exacerbe les risques systémiques associés aux bulles spéculatives. La pleine intégration des économies émergentes aux marchés mondiaux accentue cette tendance par la mise en concurrence de la main d'œuvre à l'échelle globale, le coût du travail étant la variable d'ajustement par excellence des stratégies d'optimisation des sociétés anonymes transnationales. L'éclatement de la bulle immobilière aux USA a mis un terme brutal à une période d'exubérance des marchés pendant laquelle les marges bénéficiaires des institutions financières ont été proprement spectaculaires.

La situation était telle qu'une intervention étatique urgente était devenue nécessaire. Mais nous ne pouvons oublier que les plans de sauvetage (que nous avons critiqués dans certaines de leurs traductions opérationnelles) mis en place par les pouvoirs publics pour empêcher ces mêmes institutions financières privées de sombrer entraînera une socialisation des coûts sans précédent qui sera supportée par l'ensemble de la population mondiale pendant des longues années. Cependant, les interventions et prises de participation des pouvoirs publics ne doivent pas être considérées sous l'angle exclusif de la socialisation des coûts. Elles ouvrent également des nouveaux possibles en matière d'orientation des ressources et de socialisation des bénéfices. Ecolo et les Verts européens préconisent dans cette perspective un nouveau cadre réglementaire européen. Ce cadre viserait à renforcer substantiellement la régulation financière ; à moduler les exigences en fonds propres et les coûts des agents financiers en fonction des risques encourus ; et à canaliser le crédit vers des projets de longue terme, à haute valeur ajoutée en termes de durabilité sociale et environnementale. Ce cadre doit notamment<sup>20</sup> inclure :

- l'instauration d'une agence indépendante de supervision européenne des marchés financiers ;

<sup>19</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 2 « Régulation ».

<sup>20</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 2 « Régulation ».

- la suppression des incitations à la prise de risque excessive à court terme (limiter l'effet de levier, encadrer la rémunération des dirigeants, supprimer les parachutes dorés, ...);
- la mise en place d'une agence de notation européenne publique et indépendante et à plus court terme la mise en place d'une supervision et d'un code de conduite contraignant pour les agences de notation et la réforme des mécanismes de financement de ces agences ;
- un encadrement strict et multilatéral des obligations de transparence et d'enregistrement pour les fonds alternatifs (*hedge funds*) et les fonds capital-investissement (*private equity*) ;
- la révision des normes comptables internationales en vigueur (normes IFRS) qui obligent actuellement les institutions financières à évaluer leurs actifs – et donc à modifier leurs bilans – en fonction de la valeur de marché, ce qui ne manque pas d'entraîner de forts effets pro-cycliques ;
- une révision des accords de Bâle II concernant les processus prudentiels destinés à appréhender les risques bancaires de manière à relever les exigences en matière de capitaux propres et à encadrer strictement la titrisation afin de limiter les prises de risque découlant des innovations financières caractérisées par un haut degré de complexité et opacité ;
- un encadrement strict eu niveau européen des marchés de gré à gré et des marchés de produits dérivés de manière à les soumettre à des obligations prudentielles contraignantes et à limiter les effets de levier financiers ;
- un cadre réglementaire européen visant à canaliser l'épargne européenne vers des investissements à haute valeur ajoutée social et environnementale et à longue échéance ;
- la modulation contrecyclique des coûts du crédit octroyé par les institutions financières internationales ;
- la sanction fiscale de toute transaction avec les paradis fiscaux et le renforcement de la lutte contre les places *offshore* par le biais notamment de l'adoption d'un code de conduite contraignant au niveau européen et international ;

- un encadrement strict des investisseurs institutionnels dans les marchés des produits énergétiques et alimentaires.

De manière complémentaire à ces propositions en matière de régulation et de transparence, Ecolo et les Verts européens portent depuis plusieurs années toute une série d'initiatives visant à reconnecter la sphère financière de l'économie avec l'économie réelle, telles que la taxation des transactions financières (notamment des transactions de change et des transactions boursières) et des propositions législatives à l'échelle européenne dans le domaine de l'encadrement des fonds de pension.

### **Proposition :** **Mettre au cœur de l'agenda politique la lutte contre le dumping social**

Les objectifs généraux des Traités, renforcés par le projet de Traité de Lisbonne, mettent les valeurs et principes de solidarité, de cohésion sociale et territoriale et de niveaux élevés de protection sociale au cœur du dispositif européen. Une nouvelle clause sociale dite "horizontale" oblige à un principe de cohérence entre les différentes politiques européennes sectorielles et les objectifs sociaux généraux. Pour renforcer l'effectivité de ces principes juridiques, les Verts souhaitent la mise en œuvre de procédures de convergence entre pays, sur la base d'indicateurs communs, visant à un alignement "par le haut" des normes sociales.

Dans cette optique, pour combattre le dumping social, une série d'instruments de régulation doivent être mis en place :

- la révision à la hausse des normes planchers communes dans le domaine des politiques sociales, notamment en matière de temps de travail et de congés maternité-paternité ; l'adoption à terme d'un revenu minimum garanti au-dessus du seuil de pauvreté des États membres fixé à au moins 60 % du revenu médian national dans le but de concrétiser partout la mise en œuvre effective des droits énoncés dans la Charte des Droits Fondamentaux, la Charte Sociale Européenne ou les conventions de l'ONU sur les droits civils, sociaux et économiques ;
- dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) sur la protection



sociale et l'inclusion sociale, l'adoption d'objectifs communs quantifiables en matière de lutte contre la pauvreté, prenant dûment en compte la problématique des travailleurs pauvres<sup>21</sup>;

- tout en gardant l'ambition d'éradiquer la pauvreté à terme, fixer un objectif commun global d'éradication de l'extrême pauvreté afin que plus personne ne vive avec un revenu inférieur à 40% du revenu médian national au sein de l'Union européenne à l'horizon 2014 ;
- le renforcement de la lutte contre les discriminations directes et indirectes qui mettent à mal l'égalité du genre au niveau des de l'accès au travail, des conditions du travail et du salaire ;
- l'élargissement de la base juridique (politique d'emploi et non pas seulement libre prestation des services) et l'amélioration de la directive sur le détachement des travailleurs de manière à limiter les montages de concurrence déloyaux.

### **Proposition : Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, les places offshore et le dumping fiscal<sup>22</sup>**

Pour combattre le dumping fiscal, une série d'instruments de régulation doivent être mis en place :

- une harmonisation de la fiscalité entre les Etats membres pour mettre fin à une concurrence dommageable, pour atteindre la cohésion économique, sociale et environnementale et pour assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire ; un transfert du poids de la fiscalité, du travail vers le capital et vers les choix dommageables pour l'environnement, doit impérativement être organisé ; la mise en place d'un socle commun en matière de fiscalité européenne est particulièrement nécessaire, ce qui suppose une modification des Traités pour supprimer le vote à l'unanimité en matière fiscale, et à plus court terme la mise en place d'une coopération renforcée ; ce socle commun doit viser à :

<sup>21</sup> Il y a 14 millions de travailleurs pauvres au sein de l'Union européenne, soit deux fois plus en chiffres absolus que de chômeurs pauvres (Source: Eurostat, 2006).

<sup>22</sup> Voir aussi le programme finances publiques d'Ecolo

- augmenter sur une base d'imposition progressive la contribution des revenus du capital ;
- harmoniser l'imposition des bénéficiaires des entreprises (par l'instauration d'un taux européen minimal appliqué à une assiette commune dans l'ensemble de l'UE ou sur base d'une coopération renforcée) ;
- mettre en place une fiscalité énergétique.
- l'élargissement de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne aux personnes morales et aux produits d'assurance, aux dividendes, et à l'ensemble de fonds de gestion de portefeuille de manière à réduire considérablement les contournements possibles de l'esprit de la directive épargne, parallèlement à la fin des dérogations en matière de secret bancaire ;
- la lutte sérieuse et efficace contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux : les estimations officielles évaluent les pertes fiscales totales dans l'UE à un montant compris entre 200 et 250 milliards d'euros par an, soit plus de 2 % du PIB de l'Union ; une partie significative de cette fraude est de nature transfrontalière ; cependant, les instruments communautaires de détection de l'évasion et de recouvrement transfrontalier des taxes restent largement sous-développés ; parallèlement au renforcement de ces instruments, une des mesures à mettre en place pour éviter la fuite des capitaux et la concurrence fiscale entre États membres est le démantèlement des paradis fiscaux ; pour cela il faut notamment que les pays membres de l'UE interdisent les transactions en provenance de et vers ces pays fiscalement attractifs.

### **Proposition : Adopter un cadre juridique en faveur du déploiement des services d'intérêt général**

Une directive-cadre sur les services d'intérêt général<sup>23</sup> est un outil de choix pour limiter

<sup>23</sup> Cela serait une erreur de se focaliser uniquement, voire même principalement, sur la distinction entre services économiques et non économiques. Certes, certains secteurs (y compris les services sociaux) sont clairement non économiques et doivent échapper complètement aux règles de la concurrence. Mais dans bien des cas il existe une zone grise : les frontières entre activités économiques et non économiques sont difficiles à tracer et sujettes à variations. La question clé est donc de s'assurer que l'intérêt général prévaut sur les règles de la concurrence

l'impact des règles de la concurrence sur ces services. Il s'agit par là de garantir le droit et la capacité des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux de financer et de gérer ce type de services, dans un but de cohésion sociale et territoriale comme de protection de l'environnement ou de la diversité culturelle.

Pour Ecolo et les Verts européens, cette directive-cadre sur les services d'intérêt général est plus que nécessaire<sup>24</sup>.

Ecolo et les Verts européens soutiennent également la demande de la Confédération Européenne de Syndicats qui propose d'ajouter une clause juridiquement contraignante de progrès social au Traité de Lisbonne afin qu'elles puissent orienter les décisions de la Cour de Justice Européenne. Son objectif serait de clarifier les relations existant entre les droits sociaux fondamentaux et les libertés du marché économique.

### **Proposition : Mettre au centre du débat politique belge sur l'Europe l'enjeu de la définition des missions d'intérêt général**

Les longs et intenses débats publics qui ont accompagné le déploiement progressif des politiques de libéralisation du marché interne européen sont indissociables de la question de la définition des missions d'intérêt général dévolue aux différents niveaux de pouvoir. Les traités de l'UE reconnaissent à plusieurs reprises, en conformité avec le principe de subsidiarité, que la définition des missions d'intérêt général est du ressort des autorités européennes, nationales et locales selon les niveaux respectifs de compétence.

Une autonomie substantielle est dès lors reconnue aux autorités nationales. Il est indéniable que la portée d'une telle autonomie doit toutefois être relativisée si l'on prend en compte les contraintes imposées par l'évolution de la situation socio-économique, et de manière connexe, par la libéralisation en cours des services économiques d'intérêt général. Il n'en reste pas moins que cette

---

dans tous les cas de figure, y compris pour les services économiques. En effet, la mise en œuvre d'un développement plus durable exige que l'intérêt public soit pris en compte dans toutes les activités, qu'elles soient économiques ou non économiques.

<sup>24</sup> Pour plus de détails sur cette proposition, consulter : [http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/126/126518.services\\_dintrt\\_gnral@fr.pdf](http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/126/126518.services_dintrt_gnral@fr.pdf).

marge d'autonomie est souvent insuffisamment identifiée et utilisée au niveau national. Dans cette optique il est indispensable de prêter toute l'attention qu'elle mérite à la question de l'implication des usagers de ces services.

Cet enjeu politique fondamental concerne une série de politiques sectorielles comme les transports, l'énergie, l'eau, le logement social, l'audiovisuel, les télécommunications et les services postaux, parmi bien d'autres.

Parallèlement à la déconstruction critique des implications des dispositifs réglementaires européens, il y a lieu de se saisir explicitement de cet enjeu crucial et de construire une stratégie pour mettre au centre du débat politique belge l'enjeu de la définition des obligations de service public et les implications financières et organisationnelles qu'elle entraîne<sup>25</sup>. C'est dans cette perspective qu'Ecolo propose d'ouvrir un large processus participatif avec les syndicats et organisations de la société visant à évaluer l'impact en Belgique du cadre législatif européen en matière de libéralisation des services à l'aune de la définition donnée par les acteurs nationaux aux missions de service publique et aux obligations de service universel.

### **Proposition : Renforcer le dialogue social européen**

Les partenaires sociaux européens doivent devenir des acteurs de premier plan dans la construction d'une Europe plus sociale. L'élaboration de conventions collectives européennes est plus que nécessaire aujourd'hui. Les acteurs politiques doivent soutenir de telles initiatives, d'autant plus dans un contexte où l'adhésion des nouveaux membres au sein de l'Union accentue l'hétérogénéité des pratiques de négociations collectives et de leur degré d'aboutissement. Afin d'éviter un nivellement par le bas, il convient de soutenir activement les nouveaux pays membres, en visant le renforcement des acteurs sociaux et les possibilités de négociation collective.

---

<sup>25</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre V, Chapitre 3 « Service public ».

## **PRIORITE N°3 : PROTEGER LES DROITS FONDAMENTAUX ET RENFORCER LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES INSTITUTIONS**

Depuis la ratification du traité de Maastricht, l'UE s'est progressivement dotée un ensemble d'instruments juridiques visant à échafauder une politique commune en matière de justice et d'affaires intérieures. Elle visait ainsi à prolonger et compléter l'acquis communautaire sur les libertés de circulation et à faire de l'Union un « Espace commun de liberté, de sécurité et de justice ». Cette politique commune couvre désormais toute une série de domaines essentiels, dont notamment la citoyenneté de l'UE et la libre circulation des personnes ; la politique d'immigration, visas et asile ; la coopération judiciaire et policière dans les affaires civiles et pénales ; la lutte contre les discriminations ; la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Parallèlement au développement de ces instruments, le Parlement Européen est progressivement devenu co-législateur d'une partie importante de ces politiques.

Face aux dérives sécuritaires et à la multiplication des dispositifs de contrôle social au sein de l'espace de l'UE, Ecolo et les Verts européens estiment qu'il est urgent de contrecarrer ces dérives, de transformer cet espace pour en faire un instrument de protection efficace des droits fondamentaux et de renforcer le contrôle démocratique des institutions européennes et des Gouvernements.

### **Proposition : Combattre les dérives sécuritaires au sein de l'UE**

Les dérives sécuritaires et répressives qui ont cours en Europe se sont multipliées en l'espace de quelques années seulement. En témoignent :

- l'adoption de la directive « retour » ;
- l'élaboration de deux nouvelles – et très mauvaises<sup>26</sup> – décisions-cadre sur la lutte contre le terrorisme et sur le traitement de données personnelles dans le cadre de la coopération judiciaire et policière ;

<sup>26</sup> Voir le communiqué de presse du group des verts au Parlement Européen lors de l'adoption des deux directives cadre : [http://www.greens-efa.org/cms/pressreleases/dok/250/250728.terrorism\\_and\\_data\\_protection@fr.htm](http://www.greens-efa.org/cms/pressreleases/dok/250/250728.terrorism_and_data_protection@fr.htm).

- l'introduction de la biométrie comme outil d'identification et de contrôle des mouvements migratoires des ressortissants des États tiers, et bientôt (2009-2011), de l'ensemble des voyageurs entrants ou sortants de l'UE ;
- le transit de vols-prisons de la CIA dans une bonne moitié des États membres entre 2002 et 2006.

Ecolo entend inlassablement dénoncer et combattre ces dérives. Pour ce faire, Ecolo entend agir au sein du groupe des Verts au Parlement Européen et avec les organisations de défense des droits fondamentaux pour mobiliser, lorsque les circonstances l'imposent, les deux outils dont dispose le Parlement européen : la Cour de Justice et l'Agence des Droits Fondamentaux.

### **Proposition : Politique européenne de migrations d'asile et de contrôle des frontières : Sortir du paradigme utilitariste et répressif**

Alors qu'il est admis que l'Europe devra accueillir des dizaines de millions de migrants durant les prochaines décennies, on constate en même temps qu'il existe dans la société européenne un racisme latent qui s'accompagne de politiques gouvernementales discriminatoires, utilitaristes et répressives. D'une part, les politiques migratoires européennes se basent sur des mesures punitives et d'internement visant les immigrés en situation irrégulière, les obligeant à plonger chaque fois un peu plus dans la clandestinité. D'autre part, elles reposent sur un volet utilitariste qui instaure une hiérarchie de droits entre migrants en situation régulière en fonction de leur profil et qualification. Compte tenu des déséquilibres mondiaux, il est évident qu'il n'y aura pas à l'avenir de réduction substantielle de l'immigration irrégulière tant que les dispositifs actuels d'immigration légale ne concerneront que majoritairement voire exclusivement les migrants hautement qualifiés ou jugés "utiles".

En l'absence d'une telle ouverture et d'une remise à plat des politiques migratoires, d'asile et de contrôle des frontières communes, celles-ci resteront en contradiction flagrante avec le respect des droits les plus élémentaires et continueront à être au service de l'injustice et de l'impunité.

Ecolo et les Verts européens sont favorables à l'élaboration d'une politique migratoire et d'asile commune qui harmonise les législations nationales par le haut en prenant comme référence les normes et les pratiques les plus protectrices des droits des migrants et demandeurs d'asile.

En ce sens, les Verts dénoncent le Pacte Européen sur les Migrations adopté en 2008 qui entérine le double volet répressif/utilitariste. Les écologistes préconisent une autre vision du fait migratoire, basée sur le respect des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile, et par conséquent, sur la lutte contre les conditions qui créent la clandestinité et l'exploitation. Le travail sous-rémunéré des migrants en situation irrégulière (environ 1% des habitants de l'UE selon les estimations officielles), mais aussi, celui de nombreux migrants précaires en situation régulière originaires des nouveaux États membres ou des pays tiers, répond à une offre de travail des employeurs européens désireux de réduire les coûts de la main d'œuvre dans des secteurs de l'économie qui, par définition, ne sont pas délocalisables (secteur des soins, services de proximité, bâtiment, récoltes, restauration, etc.). Cette « délocalisation sur place » constitue le pendant interne des délocalisations externes et relève de la même logique. La construction d'une autre politique migratoire est donc indissociablement liée à la lutte contre l'exploitation et le dumping social à l'échelle de l'Union et bien au-delà.

A plus court terme, les Verts européens travailleront activement à amender les propositions de la Commission avec l'objectif politique d'une harmonisation par le haut sur base des normes les plus protectrices. Dans la même logique, la révision prochaine du système Dublin II, qui établit les responsabilités en matière d'examen des demandes d'asile, doit donner lieu à une réforme en profondeur de manière à l'orienter vers un partage solidaire et équitable des responsabilités entre États membres. De manière complémentaire, les Verts continueront à saisir les outils de contrôle dont dispose le Parlement Européen pour mettre en lumière, contrecarrer et dénoncer inlassablement l'érosion des droits fondamentaux que représentent la banalisation et multiplication des camps de détention administrative ; la détention des demandeurs d'asile et de mineurs migrants ; l'externalisation du contrôle de frontières européennes vers les pays voisins et l'opacité

de l'agence FRONTEX<sup>27</sup> ; la généralisation de la biométrie à des fins de contrôle des flux migratoires.

### **Proposition : Rendre effectifs les instruments de lutte contre les discriminations**

La proposition de directive horizontale contre les discriminations fondées sur l'âge, l'handicap, l'orientation sexuelle et la religion compte parmi les textes législatifs européens emblématiques qui feront l'objet d'une adoption lors de la prochaine législature.

Alors que la discrimination sur le lieu du travail est formellement interdite dans l'UE, la législation européenne existante contre la discrimination ne s'applique toutefois pas à la fourniture de biens et services, à l'enseignement, ou à la sécurité sociale. En pratique, cela débouche, par exemple, sur des nombreuses discriminations directes et indirectes au niveau de l'accès au crédit ou en matière de couvertures d'assurance. Ecolo entend renforcer la proposition de directive présentée par la Commission fin 2008 et souhaite par ailleurs évaluer l'impact effectif des outils communautaires déjà existants en matière de lutte contre les discriminations.

### **Proposition : Renforcer la protection des droits des usagers et des consommateurs**

Les nombreuses directives sectorielles adoptées chaque année par les institutions européennes soulèvent chacune la question des modes de protection des droits des usagers et des consommateurs. Comme l'affirme le BEUC (association européenne des consommateurs), « la proposition de directive sur les droits des consommateurs aura une influence sur la vie quotidienne des consommateurs de l'UE. Elle représente un tournant décisif dans l'approche de l'UE face à la politique et la législation relative au droit de la consommation, puisqu'elle abandonne le principe d'harmonisation minimale en vigueur depuis 25 ans, qui permet aux États membres d'adopter des mesures plus protectrices pour les consommateurs. Cette approche est aujourd'hui remplacée par l'approche d'harmonisation totale, impliquant que les

<sup>27</sup> Agence de coopération pour la gestion des frontières extérieures de l'UE.

États membres ne pourront pas offrir de protection allant au-delà de l'instrument européen.» Cette directive de l'UE ne peut donc être adoptée que si elle fournit un très haut degré de protection lors de la conclusion de contrats<sup>28</sup>.

### **Proposition : Faciliter la transparence et la participation des acteurs sociaux aux processus politiques européens**

Les Exécutifs belges sont amenés, en fonction des compétences fédérales, communautaires et régionales, à légiférer en tant que membres du Conseil des ministres, co-législateur de l'Union Européenne (et dans certaines matières législateur unique). Force est de constater que ce travail législatif est souvent plus intense qu'au sein des Parlements nationaux.

Les règles belges en la matière prévoient que les positions défendues par les ministres belges sont décidées au sein de la coordination établie à cet effet par la Direction Générale Europe du SPF Affaires Etrangères. Les positions sont adoptées au consensus sur base de notes préparées par les cabinets, l'administration et la représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE. Le Parlement fédéral, et *a fortiori* les autres assemblées, ne sont informés que de manière assez parcellaire et donc partielle des positions négociées par les Gouvernements. Ainsi, de nombreuses positions défendues au Conseil ne font guère l'objet d'un examen parlementaire<sup>29</sup>.

C'est pourquoi Ecolo entend légiférer pour systématiser le contrôle démocratique des positions défendues par l'Exécutif au sein du Conseil, améliorer la consultation et participation des acteurs sociaux au processus législatif et renforcer les capacités d'analyse et d'évaluation dont disposent les assemblées<sup>30</sup>.

Corollairement, Ecolo souhaite que des auditions systématiques avec les partenaires

<sup>28</sup> Ecolo veillera par ailleurs à faire avancer dans ce cadre les propositions opérationnelles spécifiques sur la protection des droits des consommateurs et des usagers. Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 2 « Régulation ».

<sup>29</sup> Il y a lieu ici de signaler l'exception que constitue l'examen des positions défendues au sein du Conseil en matière environnementale et de santé par la Commission santé et environnement de la Chambre. Toujours est-il que les parlementaires montrent souvent peu d'intérêt à consacrer du temps de travail à l'examen de ces positions.

<sup>30</sup> Contrairement au PE le parlement fédéral ne dispose que de peu de ressources en matière d'un véritable service d'études en appui au travail législatif.

sociaux soient organisées deux mois avant le sommet de printemps de l'UE consacré aux politiques socio-économiques et environnementales de l'Union. Dans l'attente de la discussion et de l'adoption d'une telle proposition de loi, Ecolo poursuivra son travail de contrôle par le biais de questions parlementaires ciblées et par un suivi systématique, rigoureux et transparent d'un certain nombre de dossiers européens jugés prioritaires.

Par ailleurs, la manière par laquelle les Parlements nationaux, mais également les acteurs sociaux, sont impliqués dans les opérations de transposition et de contrôle du droit européen laisse beaucoup à désirer. Il existe cependant quelques exemples de bonnes pratiques d'appropriation critique des instruments du droit européen dans certaines assemblées des États membres<sup>31</sup>. Il convient donc d'améliorer le dispositif de suivi.

### **PRIORITE N°4 : POLITIQUE EXTERIEURE COMMUNE : L'EUROPE COMME ACTEUR D'UNE AUTRE MONDIALISATION**

Les citoyens belges souhaitent majoritairement que l'UE parle d'une seule voix en matière de politique extérieure. Pour Ecolo, on ne peut cependant pas faire l'économie d'une réflexion quant au contenu que l'Europe pourrait donner à cette expression commune : quelles valeurs et quels projets porte l'UE ? Quels moyens met-elle en place pour les promouvoir ? L'Europe ambitionne-t-elle simplement de contrebalancer l'hégémonie américaine, de reproduire le modèle américain (course à l'armement aux dépens des secteurs sociaux et culturels qui font la valeur ajoutée de l'UE, par exemple) ? Vise-t-elle vraiment un meilleur équilibre du monde, prenant en compte les intérêts de l'ensemble de la population mondiale ?

Pour Ecolo, l'objectif premier d'une politique étrangère de sécurité et de défense doit être la promotion des droits humains de la coopération internationale, le maintien de la paix, le renforcement de la démocratie, tout en intégrant le souci d'un meilleur équilibre (économique, social, culturel et écologique) entre les différentes régions du monde.

<sup>31</sup> Voir notamment le rapport réalisé par les services d'étude du Parlement Européen disponible à l'adresse : <http://www.europarl.europa.eu/activites/committees/studies/searchPerf orm.do>.

## Proposition : Impulser une autre vision de la sécurité européenne

En 2003, le Conseil européen a doté la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de lignes stratégiques claires qui lui faisaient défaut<sup>32</sup>, tout en mettant sur pied des outils spécifiques supplémentaires (par exemple, l'Agence européenne de l'armement). Dans l'intervalle, la PESC n'a cessé de se complexifier et de gagner en importance, mais également en opacité. Malgré certains principes positifs figurant dans cet accord, comme l'importance du multilatéralisme et de la prévention, Ecolo et les Verts européens se démarquent clairement de la ligne politique adoptée par les dirigeants européens, qui épouse de façon adoucie les analyses et actions du partenaire américain. Le concept de « sécurité humaine » exige la prise en compte des risques et menaces non conventionnelles telles que la pollution, le changement climatique, la distribution inéquitable des ressources, la pauvreté et la violation des droits fondamentaux.

Les Verts proposent une autre vision que la vision adoptée par le Conseil européen<sup>33</sup> :

- le concept de « sécurité humaine » exige la prise en compte des risques et menaces non conventionnelles telles que la pollution, le changement climatique, la distribution inéquitable des ressources, la pauvreté et la violation des droits fondamentaux ;
- le désarmement constitue l'une des clés fondamentales de toute politique de sécurité commune ; les exportations d'armes ont connu une augmentation de 50% entre 2003 et 2007 ; les Verts proposent de mettre en place des normes européennes contraignantes pour bannir les exportations directes et indirectes d'armes lourdes et légères aux régions en crise ;
- sur le plan de la sécurité internationale, l'Organisation des Nations Unies<sup>34</sup> devrait

conserver seule le pouvoir de mandater ses membres, individuellement ou collectivement, pour mener toute opération de maintien et/ou de rétablissement de la paix ; cette garantie permettrait d'empêcher toute intervention militaire mue par les seuls intérêts d'une minorité ou d'une puissance quelconque ;

- à terme, l'UE devrait posséder son propre siège permanent au sein du Conseil de Sécurité pour faire valoir au mieux la spécificité de son approche : priorité à la prévention des conflits, au multilatéralisme, à la promotion du droit international et in fine à la paix durable, en dehors de considérations d'ordre purement géostratégique.

Ecolo veut éviter que l'Agence européenne de défense, créée en juillet 2004, ne se transforme en un complexe militaro-industriel européen soumis au lobby très intense de l'industrie de l'armement. Il convient que les mandataires politiques (notamment au travers du Parlement européen) gardent la maîtrise sur cette institution et sur les instruments militaires technologiques qu'elle souhaite voir développer.

Si le recours à la force, en dernier recours, tant à l'intérieur des Etats que sur la scène internationale, peut parfois être justifié et légitime, il s'agit d'opérer à chaque fois dans un cadre multilatéral et dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Pour Ecolo, certains critères stricts doivent être respectés en cas d'utilisation de l'outil militaire, comme :

- l'interdiction de certains types d'armes telles que les armes de destruction massive (nucléaire ou non), les armes chimiques, les armes biologiques ou les mines antipersonnel ;
- la limitation de l'armement au plus bas niveau possible ;
- l'institutionnalisation de l'objection de conscience.

Cependant, pour Ecolo, le Gouvernement belge doit avant tout défendre une Europe envisagée comme une puissance civile. Contrairement à la situation qui prévalait dans le passé, les instruments militaires ne constituent plus l'élément central de la sécurité nationale. Le rôle des outils civils et politiques

<sup>32</sup> « Une Europe sûre dans un monde meilleur », Stratégie européenne de sécurité adoptée en décembre 2003.

<sup>33</sup> Le groupe des Verts au Parlement européen a adopté un texte de position sur la stratégie des Verts en matière de sécurité pour l'Europe disponible à l'adresse : [http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/206/206120.la\\_strategie\\_des\\_verts\\_en\\_matiere\\_de\\_scuri@fr.pdf](http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/206/206120.la_strategie_des_verts_en_matiere_de_scuri@fr.pdf)

<sup>34</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre VI, Chapitre 2 « Relations internationales ».

de gestion de crise ne cessent de gagner en importance. Ecolo est favorable à une « politique européenne de sécurité intégrée » qui rassemble tous les instruments de politique étrangère et de sécurité mis à la disposition des États européens. Dans ce sens, Ecolo sera favorable à une politique européenne de défense évoluant vers une mise en commun des économies d'échelle et une rationalisation des ressources.

Concrètement, la PESD doit tendre au renforcement de la coopération multilatérale et des institutions internationales telles que les Nations Unies. Son autonomie décisionnelle par rapport à l'OTAN doit être clairement affirmée et mise en pratique<sup>35</sup>, à l'encontre de ceux qui espèrent voir la PESD évoluer, à long terme, vers une politique européenne de défense dotée avant tout d'une forte composante militaire.

### **Politique énergétique**

La politique énergétique relève aussi de la politique de sécurité. Pour limiter les tensions croissantes autour des ressources naturelles qui se raréfient, nous avons besoin d'une politique énergétique qui assure la sécurité et la diversité d'approvisionnement de l'Europe grâce à une utilisation plus intensive des sources d'énergies renouvelables, à des technologies plus efficaces et à des systèmes d'approvisionnement décentralisés. La gestion des stocks de pétrole, de gaz ou de biomasse est aussi importante. Au-delà de cette sécurité, l'UE doit prendre en compte également les intérêts des pays les plus faibles et les impacts sur l'environnement de ses choix énergétiques.

### **Contrôle et non-prolifération des armements**

Le contrôle et la non-prolifération des armements sont des instruments essentiels de la prévention des conflits. Il faut donc rassembler les nombreuses initiatives individuelles de l'UE dans le cadre d'une stratégie globale visant au respect des engagements en matière de désarmement et à la revitalisation des négociations consacrées au contrôle des armements et au désarmement sur la scène mondiale. Le Code européen de bonne conduite doit être transposé dans un texte contraignant applicable à tous les Etats-membres, avec un droit de contrôle du Parlement européen dans son application. Les

Verts plaident par ailleurs pour une UE libre d'armes nucléaires.

### **Gestion civile des crises**

La gestion civile des crises doit demeurer l'une des pierres angulaires de l'UE. Les instruments militaires peuvent compléter ou soutenir les mécanismes civils, mais ils ne pourront jamais les remplacer. Afin de renforcer les capacités d'intervention civile de l'UE, le concept de « corps civil européen de la paix », élaboré par les Verts européens, doit être mis en œuvre en tant qu'espace flexible de mise en commun des ressources de paix civiles.

### **Intervention humanitaire et clause droits fondamentaux**

La politique européenne de sécurité doit en outre rester le reflet d'une politique des droits humains<sup>36</sup>, incluant plus particulièrement une action ferme en vue de prévenir les génocides. L'intervention face à la probabilité ou au déroulement d'un génocide ne doit pas être paralysée par la diplomatie.

Conformément à la résolution adoptée par le Parlement Européen en septembre 2008, les Verts préconisent une mise en œuvre cohérente, transparente et soumise au contrôle parlementaire des clauses relatives aux droits fondamentaux et des sanctions communautaires en matière de respect des droits fondamentaux, tout en considérant que les dégradations volontaires et irréversibles à l'environnement constituent une violation aux droits fondamentaux et un motif pouvant conduire à l'adoption de sanctions communautaires<sup>37</sup>. Les Verts plaident par ailleurs pour que la sous-commission des droits de l'homme devienne une commission à part entière.

### **Harmonisation de la politique de sécurité**

Une « politique européenne de sécurité intégrée » doit également se refléter dans les dispositions institutionnelles de l'Europe. Au vu des défis qui s'annoncent en matière de sécurité et de politique étrangère, un lien efficace doit être établi entre les structures de conseil et les structures décisionnelles de l'Europe. Ce constat s'applique tant aux différents ministères nationaux qu'à la coordination entre la Commission européenne et le Conseil. Moyennant un renforcement des

<sup>36</sup> Droits de l'homme.

<sup>37</sup> Le texte de la résolution est disponible à la page : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0405+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>.

<sup>35</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre VI, Chapitre 2 « Relations internationales ».

rôles de contrôle du Parlement Européen et des Parlements nationaux, les Verts sont favorables à une harmonisation de la politique de défense et de sécurité qui permettrait d'enclencher des économies d'échelle, et par conséquent, une réduction des coûts budgétaires des États membres, et corrélativement un désarmement de ces derniers.

### Transparence et contrôle parlementaire

L'accès de l'Europe aux instruments de la politique de sécurité, le recours à la méthode intergouvernementale et la communautarisation de domaines spécifiques impliquent des formes très variées de contrôle parlementaire. Ici aussi, il convient de renforcer le lien afin de garantir aux députés européens et aux parlementaires nationaux la possibilité d'exercer leurs responsabilités. Le Parlement européen doit avoir le pouvoir de formuler des lignes directrices contraignantes dans les matières relatives à la politique étrangère. Dans le même ordre d'idée, Ecolo a déposé une proposition de révision de la Constitution belge visant à soumettre la participation belge aux missions PESD à l'assentiment parlementaire.

### Proposition : Refonder la politique commerciale commune (PCC)

La politique commerciale de l'UE s'est radicalisée ces 15 dernières années dans un sens de plus en plus néo-mercantiliste et orienté par la logique de la compétitivité, où le service rendu aux intérêts particuliers de l'industrie européenne pèse plus lourd que toute autre considération, par exemple d'ordre environnemental ou social. Ainsi en 2007, l'UE a opté pour une nouvelle stratégie en matière de commerce international : elle privilégie dorénavant un bilatéralisme agressif visant à obtenir à tout prix une pénétrabilité mutuelle des économies. Cette stratégie constitue la «dimension externe» de la stratégie communautaire de Lisbonne, qui vise à faire de l'UE «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde». La conclusion d'accords avec les économies les plus compétitives du monde a pour finalité de créer un marché sans entrave pour les biens, les services et les capitaux, obéissant au principe de libéralisation des échanges.

L'enjeu de cette nouvelle stratégie est soulevée dans un contexte de « concurrence » de plus

en plus aigue aux intérêts européens par de nouveaux acteurs, et plus particulièrement la Chine, dans la zone « Afrique Caraïbes Pacifique ». Jusqu'à présent, la Commission européenne, en cela suivie par la grande majorité des États membres, s'est abritée derrière l'idée qu'il n'appartient pas à la politique commerciale européenne de sauvegarder l'environnement ou d'éliminer la pauvreté, et que donc le « core business » de la PCC est d'accroître l'ouverture et l'expansion commerciale et l'accès aux marchés extérieurs pour les entreprises européennes. Aujourd'hui, les négociations commerciales menées par l'UE visent à étendre la marchandisation du monde à des domaines autrefois insoupçonnés comme, par exemple, la biodiversité et la patrimoine génétique, les semences, les services et marchés publics, ... Les droits des investisseurs privés et des exportateurs sont renforcés à travers un corpus normatif et réglementaire sans cesse plus étendu (à travers par exemple une « nouvelle génération » d'accords commerciaux bilatéraux) et des mécanismes de mise en œuvre particulièrement contraignants (à travers par exemple l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC), mais ces droits ne s'accompagnent guère d'obligations équivalentes pour ces acteurs économiques, ou de régulation multilatérale ou supranationale comparable en matière de protection de l'environnement ou de droits sociaux. Ceci amène à une situation globalement déséquilibrée où, *de facto*, certains intérêts pèsent plus lourd que d'autres, et certaines priorités en viennent à dominer l'agenda des négociations.

Pour Ecolo, il faut se départir de l'idée du libre commerce comme vecteur de paix et de progrès économique dont la gestion serait réservée à des diplomates éclairés. Il faut, au contraire, re-politiser la politique commerciale de l'Union et démocratiser le processus décisionnel, ainsi que les modes d'implication des élus européens.

Pour cela, Ecolo plaide, notamment, pour les mesures suivantes :

- mettre en place une véritable hiérarchie des normes internationales, selon laquelle les normes en matière de droits sociaux et environnementaux et les accords pour la sauvegarde du climat priment sur les intérêts commerciaux ;



- instaurer des normes contraignantes pour les investisseurs européens dans les pays en développement par le biais des conditions de respect des normes sociales et environnementales assorties aux couvertures d'assurance et aux crédits à l'exportation ;
- exiger un rôle pour le Parlement européen identique à celui accordé au Conseil en matière de politique commerciale, notamment dans la définition et l'approbation des mandats de négociation de l'UE ; cela aurait pour conséquence d'aboutir à la révision des mandats de négociation existants, à la fois pour les négociations multilatérales/OMC et les négociations bilatérales ;
- renforcer le contrôle démocratique du Parlement fédéral et mettre en place un système de collaboration institutionnelle avec les commissions compétentes au sein du Parlement européen afin de favoriser l'échange d'information et de renforcer le contrôle parlementaire sur les pouvoirs exécutifs ; systématiser l'interpellation parlementaire du Gouvernement belge en matière de politique commerciale et l'interpellation du représentant belge au Comité 133 afin de rendre l'administration et la « diplomate commerciale » belge plus transparente et redevable auprès des citoyens ;
- ôter aux lobbies industriels, commerciaux et financiers leur influence excessive sur les politiques commerciales européennes en instituant un registre obligatoire des groupes d'intérêts influençant les institutions européennes et rendre plus transparent la prise de décision et les responsabilités respectives des acteurs en jeu (États membres, Commission, négociateurs, diplomates, parlementaires ...).

Par ailleurs, il s'agit également de changer le cours de la PCC en tant que telle, dans un sens où elle deviendrait un moyen (et non plus une fin en soit) pour encourager le développement durable de l'Europe et celui de nos partenaires, en particulier des pays en développement.

Pour cela, Ecolo plaide pour les mesures suivantes :

- mettre un terme à l'agenda « Europe Globale » de l'UE où l'objectif court-termiste et idéologiquement biaisé de

« compétitivité » à tout prix oblitère et contredit toute autre action efficace en matière de protection de l'environnement ou de renforcement des droits sociaux ;

- refuser toute expansion des compétences de la PCC sans un renforcement préalable des institutions et des normes multilatérales en matière de protection de l'environnement et de renforcement des droits sociaux ;
- renforcer substantiellement les clauses sociales et environnementales dans des accords de libre-échange, qui restent des accords globalement déséquilibrés et injustes ; pour ce faire, il est indispensable de : 1) rendre ces clauses contraignantes ; 2) mettre en place des mécanismes de règlement de différends et de compensation monétaire en cas d'infraction et 3) mettre en place des mécanismes de participation de la société civile dans leur évaluation ;
- inscrire dans les stratégies commerciales la notion de « préférences collectives » et la mettre au centre des objectifs de la PCC ;
- mettre à l'agenda politique des institutions européennes et nationales la mise en place de la « qualification du commerce », c'est-à-dire, la possibilité de mettre en œuvre des mesures de restriction commerciale (tarifaires et non tarifaires) sur base du respect de l'environnement et des droits sociaux ; dans le même ordre d'idée, l'UE doit défendre unilatéralement et inclure dans son mandat de négociation au sein de l'OMC le concept de *production and processing methods* basé sur le droit de distinguer –et donc de discriminer – des produits analogues, voire identiques sur base des méthodes et modes de production respectueux des normes sociales et environnementales ; les éventuels prélèvements résultant de ces mesures devraient être reversés aux pays en développement sous forme d'aide au développement ;
- promouvoir à l'échelle de l'ensemble des relations commerciales les « bonnes pratiques » en matière de commerce « alternatif », comme par exemple l'expérience positive du commerce équitable (*Fair Trade*) ; impulser également une directive européenne contenant des normes planchers en matière de commerce équitable et marchés publics ;

- assortir la relance du cycle de Doha pour le développement de l'OMC d'un nouveau mandat fondé sur un réel traitement spécial et différencié par le biais duquel les pays en développement soient en mesure de définir la vitesse et l'étendue des processus de libéralisation de leur économies ; ce nouveau mandat doit inclure explicitement le principe de non-réciprocité (voir ci-dessous) et doit promouvoir la suppression des subsides à l'exportation agricole pour 2013 au plus tard et des mécanismes de gestion des prix et de l'offre agricole ;
- exiger un moratoire sur la conclusion de nouveaux accords de libre échange ; l'UE est confrontée au défi majeur de réduire radicalement ses émissions de gaz à effet de serre durant les années et décennies à venir, ce qui implique une relocalisation de l'économie et le respect de normes environnementales et sociales très contraignantes ; dans ces circonstances, il n'est pas dans l'intérêt de l'UE d'offrir à des partenaires économiques tels que la Chine, la Corée du Sud ou l'Inde des avantages comparatifs en matière d'investissements ou de marchés publics, si ces derniers n'appliquent pas des normes sociales et environnementales reconnues internationalement ; c'est pourquoi Ecolo et les Verts européens préconisent un moratoire à la signature de nouveaux accords de libre échange qui sera levée lorsque des accords multilatéraux et bilatéraux auront intégré des normes sociales et environnementales contraignantes ;
- cesser de forcer les pays ACP à adopter des Accords de partenariat économique injustes et déséquilibrés et fonder ces accords sur base du développement économique et social des pays partenaires ; de nombreux rapports et études ont mis en évidence les répercussions potentiellement désastreuses de la forme actuelle des accords de partenariat économique (APE) que l'UE tente d'imposer depuis plusieurs années aux pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique ; Ecolo et les Verts européens plaident pour que l'UE ne force aucun pays ACP à signer des accords intérimaires s'ils ne l'ont pas fait, ni à aller au delà des APE intérimaires déjà signés s'ils ne le souhaitent pas ; dans l'intervalle,

des conditions comparables aux SPG+<sup>38</sup> doivent être accordées aux pays partenaires ; ainsi, face aux défis posés par la crise globale, les écologistes plaident pour qu'une révision des accords intérimaires déjà signés et la conclusion des accords définitifs avec les pays partenaires et régions qui le souhaitent se fassent conformément à deux principes directeurs : 1) maximiser l'espace politique dont disposent les pays partenaires pour orienter leur politique de développement ; 2) mettre en œuvre un principe de « non-réciprocité » qui exige moins aux pays partenaires que ce qui leur est proposé en échange<sup>39</sup>.

### **Proposition : Remettre à plat la politique de coopération au développement**

La politique de l'UE en matière de coopération au développement doit impérativement être repensée. Elle est à ce jour davantage orientée par la promotion des intérêts géostratégiques de l'UE que par l'objectif de lutte contre la pauvreté et d'appropriation démocratique des populations et Gouvernements bénéficiaires. Certaines pratiques impulsées par la Commission, telle que la tranche incitative pour la bonne gouvernance, sont à cet égard particulièrement critiquables et doivent faire l'objet d'une révision approfondie. Ecolo et les Verts européens plaident également pour une communautarisation du budget du Fonds Européen du Développement de manière à le soumettre au droit de regard du Parlement Européen<sup>40</sup>.

### **PRIORITE N°5 : POUR UNE EUROPE QUI S'ASSUME ET VA DE L'AVANT**

Le Traité de Lisbonne est l'aboutissement de longues négociations politiques entre les 27 États membres de l'UE. Ecolo, comme les Verts européens, estime que le Traité de Lisbonne améliore les Traités actuels : il introduit davantage

<sup>38</sup> Schéma de préférence généralisé proposé par l'UE aux pays partenaires moyennant des conditions d'adoption d'un ensemble d'instruments internationaux

<sup>39</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre VI, Chapitre 2 « Relations internationales » et Chapitre 3 « Coopération au développement ».

<sup>40</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre VI, Chapitre 3 « Coopération au développement ».

de démocratie parlementaire ; il consolide les droits fondamentaux des citoyens et crée la personnalité juridique de l'Union ; il réaffirme les valeurs et les objectifs généraux des politiques européennes au sein desquels des options politiques différentes peuvent être mises en œuvre selon les volontés politiques qui s'expriment.

Le Traité de Lisbonne confirme aussi qu'il n'y a pas d'unité de vues politiques sur un équilibre institutionnel définitif entre l'Union et les Etats. Nous sommes loin d'un Etat fédéral européen et d'acteurs supranationaux dotés d'une large autonomie<sup>41</sup>. La situation actuelle est plutôt caractérisée par la défense d'intérêts nationaux au détriment d'objectifs communs, comme en témoignent les actuelles discussions sur les futures législations en matière de lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>. Mais l'Union a toujours progressé à l'occasion de crises et des réponses à leur apporter. La crise actuelle des systèmes financiers révèle à nouveau avec une grande évidence la nécessité de davantage de régulations publiques européenne et mondiale et d'institutions politiques pour les mettre en œuvre.

Tout en appuyant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, Ecolo et les Verts européens considèrent qu'il conviendra d'en dépasser les limites. Développer des "coopérations renforcées" sur des sujets précis permettant une plus grande efficacité des politiques en même temps qu'une plus grande équité sont nos combats de demain. L'abolition des paradis fiscaux dans l'Union et la bataille pour leur disparition au niveau mondial est un champ d'action possible et souhaitable. La dénonciation du maintien de la règle de la décision à l'unanimité dans le domaine fiscal fait partie de nos priorités.

Mais ces combats pour davantage de politique européenne n'ont de sens et de légitimité que si ils sont portés par un approfondissement démocratique sérieux : "l'Europe" doit être l'affaire de tous et les Verts s'emploieront à développer à tous les niveaux des initiatives citoyennes en lien avec les objectifs qu'ils défendent et qui font leur spécificité.

Les Verts défendent l'idée que toute révision future des Traités devrait se faire sur la base d'un référendum européen et que l'entrée en vigueur des changements aux Traités dépende d'une majorité qualifiée et non de l'unanimité. Complémentairement à la révision des Traités, des consultations européennes devraient pouvoir être

organisées sur des sujets précis tels que les compétences de l'Union; ces consultations contribueraient à l'existence d'un espace public européen et à la transnationalisation de la vie politique dans l'Union.

### **Proposition : Créer une circonscription électorale européenne**

Le maintien des circonscriptions électorales au niveau national ne permet pas l'existence d'un débat démocratique à l'échelle supranationale, ni l'émergence d'une classe politique européenne. Des enjeux nationaux ou régionaux viennent trop souvent occulter les enjeux européens, ce qui contribue à déconnecter le citoyen des prises de décision au niveau de l'Union.

Afin d'accentuer la légitimité du Parlement Européen et de faciliter l'émergence de débats sur les enjeux véritablement européens lors des campagnes électorales, Ecolo préconise la mise en place, à côté des autres circonscriptions nationales, d'une circonscription électorale européenne. Celle-ci porterait sur une portion de l'hémicycle, à l'instar de ce que propose le Parti Vert Européen.

### **Proposition : Assumer les élargissements de l'UE**

Ecolo, comme le Parti Vert européen, est favorable à l'admission des pays Balkans et de la Turquie au sein de l'Union européenne. Cette admission est conditionnée par le respect des critères dits de "Copenhague". Nous insistons en particulier sur le respect des droits de l'homme, des droits des minorités, des libertés publiques, de la justice et de l'impartialité de l'état de droit. La situation de Chypre sera réglée préalablement à l'entrée de la Turquie dans l'Union.

Les futures adhésions pour qu'elles réussissent et qu'elles renforcent l'Union supposent au minimum la mise en œuvre du Traité de Lisbonne.

Eu égard à la possibilité d'élargir le projet européen à d'autres Etats encore, Ecolo estime cependant nécessaire la tenue d'un débat public à l'échelle européenne sur les frontières de l'Union européenne et sur la nature de son projet. De manière générale, il

<sup>41</sup> A l'exception de la Cour de Justice et de la BCE.

faut aussi que les Gouvernements nationaux prennent leurs responsabilités par rapport aux élargissements récents et à venir : un accompagnement financier et solidaire important doit être proposé afin de réussir au mieux l'intégration des nouveaux et futurs membres et d'éviter des déséquilibres au sein même de l'Union. En ce sens, la tendance actuelle de diminuer la contribution des Gouvernements nationaux est insensée. C'est pourquoi nous pensons qu'un budget européen rehaussé et nourri de ressources propres est indispensable au bon fonctionnement de l'UE et à la réalisation de ses objectifs.

### **Proposition : Amorcer un large débat politique autour du budget de l'UE**

La prochaine législature européenne (2009-2014) sera notamment marquée dès 2009 par la négociation d'un nouveau cadre budgétaire. Ces négociations mettront à l'épreuve le degré de volonté politique des États membres de doter l'UE des moyens nécessaires pour assumer ses missions et objectifs.

Pour Ecolo et les Verts européens, le cadre budgétaire en vigueur actuellement est clairement insuffisant. Les élargissements successifs accroissent les écarts entre les régions riches et les régions plus défavorisées. Il est donc nécessaire d'augmenter les moyens alloués à la Politique de cohésion. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'élargir les instruments communs de solidarité de la politique extérieure de l'UE qui devra notamment répondre dans les années qui viennent aux urgences provoquées par la crise sociale et écologique globale de manière concertée et rapide. Enfin, Ecolo et les Verts européens estiment qu'une augmentation du budget doit permettre de financer des vastes projets transfrontaliers nécessaires à une révolution énergétique et des transports.

Il s'agit à présent d'entamer un large débat politique au sein du Parlement Européen pour identifier les défis qui exigent des réponses et des moyens communautaires supplémentaires et pour chiffrer les montants nécessaires pour ce faire. Ecolo et les Verts européens s'engagent à mettre ce débat à l'ordre du jour de l'agenda politique du Parlement Européen dès le lancement de la nouvelle législature en 2009, et à fournir des propositions spécifiques pour augmenter le budget de l'UE sans alourdir

de manière disproportionnée la charge des contribuables et des budgets des États membres. L'instauration d'une taxe européenne sur les transactions financières reversée partiellement au budget de l'UE constituerait à cet égard un instrument qui pourrait rapporter jusqu'à 40 milliards d'euros par an couplé à des recettes plus importantes dues à une stratégie efficace de lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière.

Ecolo préconise par ailleurs de procéder à une évaluation externe de la Politique de cohésion afin d'identifier les travers, ainsi que les bonnes pratiques au niveau de l'allocation et la gestion des fonds destinés aux régions. Cette évaluation externe devrait avoir idéalement lieu au niveau européen, mais pourrait avoir lieu également au niveau national. L'attribution et l'utilisation des fonds structurels devraient également faire l'objet d'un suivi efficace, au cas par cas et a posteriori, au niveau européen.

### **Proposition : Offrir une seule et même implantation au Parlement européen**

Suivant en cela les arguments de la pétition [www.oneseat.eu](http://www.oneseat.eu) qui a réuni plus d'un million de signatures, Ecolo, à l'instar des Verts européens, se prononce résolument pour une implantation unique du Parlement Européen à Bruxelles. Cette décision de bon sens doit mettre fin à une transhumance parlementaire tout aussi néfaste pour l'environnement que pour l'efficacité, l'image et la visibilité de l'institution démocratique européenne.

### **Proposition : Ouvrir plus largement les institutions européennes aux citoyens et aux touristes**

Les bâtiments européens comme le siège du Parlement européen, du Conseil Européen ou de la Commission font figure de véritables forteresses inaccessibles pour les citoyens. Alors que les institutions européennes souffrent d'un manque particulièrement criant de légitimité et de visibilité qui finit par nuire au projet européen lui-même. Cette obsession sécuritaire ajoute à ce sentiment de fermeture, d'un monde européen en vase clos.

De nombreux citoyens européens aspirent légitimement à découvrir les lieux où se

prennent les décisions importantes qui régissent leur vie de tous les jours. Ecolo propose que toutes les Institutions européennes fassent désormais primer l'ouverture de ses espaces aux citoyens par rapport aux impératifs de sécurité parfois surestimés. De véritables circuits touristiques, certes sécurisés, doivent pouvoir voir le jour au sein des différentes implantations européennes, en collaboration avec l'Office du tourisme local.

Par ailleurs, dans cette même optique visant à rapprocher les institutions des citoyens, il semble opportun de développer les instruments de communication les plus divers entre les institutions européennes et les citoyens (jury citoyen, conférences de consensus, sondage délibératif, ...).

### **Proposition :** **Créer un(e) véritable Musée / Maison de l'Europe**

Une Maison de l'Europe, conçue comme un espace didactique de tout premier plan sur l'Histoire de l'Europe et le fonctionnement de ses institutions doit voir le jour en plein Quartier Européen. Cet espace doit donner un visage à l'Europe dans sa capitale, Bruxelles. Il ne peut s'envisager qu'au cœur du Quartier Européen car cet espace doit être le lieu de départ d'un cheminement touristique au travers des différentes implantations européennes. Ecolo envisage ce Musée comme enchâssé dans un espace public ouvert, vert et convivial, une véritable « Place de l'Europe ».

### **Proposition :** **Systematiser la concertation lors des futures extensions immobilières des Institutions européennes**

L'implantation de l'Europe à Bruxelles apporte de nombreux avantages à la Région de Bruxelles-Capitale mais son développement anarchique dans les quartiers a provoqué un véritable traumatisme social et urbanistique. Ecolo veut imposer une concertation obligatoire avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les comités de quartier concernés pour tout agrandissement / aménagements des espaces dévolus aux Institutions européennes à Bruxelles.